

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

---

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 664 Rect.

présenté par

M. Charasse, Mme Berthelot, M. Giacobbi, Mme Girardin,  
M. Giraud, M. Likuvalu, Mme Jeanny Marc, Mme Orliac, Mme Pinel et Mme Robin-Rodrigo

-----  
**ARTICLE 10**

Substituer à l'alinéa 5 les deux alinéas suivants :

« b) Le deuxième alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « Ces projets d'aménagement et de développement durable sont rendus compatibles avec les schémas de cohérence territoriaux et les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie lors de leur révision. ».

« b) *bis* Les troisième à cinquième alinéas sont supprimés ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe un fort lien entre l'aménagement de l'espace et le climat : l'impact des transports, la place accordée à la voiture, l'étalement urbain sont autant de problématiques communes. Il est donc nécessaire de coordonner ces politiques.